

COLOMBES

La mairie surfacture-t-elle les activités périscolaires ?

IL N'A PAS FALLU ATTENDRE la rentrée pour que l'opposition municipale de Colombes sorte ses calculs. Et ne rende sa copie au maire (LR), Nicole Gouéta. Dans la tribune à paraître dans une semaine dans le magazine municipal, les dix élus socialistes, Verts, Libéraux Démocrate et Citoyens Autrement dénoncent « les TAP, un mensonge qui va coûter cher aux familles ».

Ces temps d'activités périscolaires, mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, ont été regroupés sur trois heures le vendredi après-midi à Colombes. Gratuits pendant deux ans, ils seront facturés à compter de septembre entre 3 € et 6 € par semaine et par enfant en fonction du quotient familial. Surfacturés, selon l'opposition.

« [Elle] fait des recettes sur le dos des familles »

Fatoumata Sow, opposition (PS)

« En réalité, la mairie fait des recettes sur le dos des familles, résume et dénonce Fatoumata Sow (PS). Le coût annuel est de 1,3 M€. Si l'on déduit le fonds d'amorçage de 470 000 € et la subvention de la CAF de 324 000 €, cela coûte en réalité 500 000 € à la ville. Si on calcule 6 000 enfants au tarif médian de 4,50 € sur 36 semaines, on arrive à 972 000 €. La commune fait donc 500 000 € de bénéfices ! »

L'ancienne adjointe (PLD) de Nicole Gouéta, Anne Bourdu, est sur la même ligne. « La mairie fait du bénéfice sur le dos des enfants, assure l'avocate désormais dans l'opposition. Je supporte mieux la fin de la gratuité que mes collègues socialistes mais pas qu'on émerge de 1 € par enfant, voire 2 € ! Si le coût est de 500 000 € pour la ville et les enfants au nombre de 6 000, cela devrait revenir en moyenne à 83 € par enfant et par an. Or c'est bien plus... »



Colombes, le 24 mars. L'opposition municipale et des dizaines de parents d'élèves avaient manifesté avant le conseil municipal qui entérinait la fin de la gratuité des temps d'activités périscolaires. (LP/AD)

Déjà auteurs d'une tribune sur un autre sujet, les élus communistes n'ont pas voulu cosigner le texte. « Mais nous avions nous aussi fait la démonstration et dénoncé dans un tract le fait que la mairie de droite faisait de l'argent sur le dos des Colombiens », souligne Yahia Bouchouicha (PCF).

« Ces chiffres sont faux »

La municipalité

« Ces chiffres sont faux, rétorque la municipalité. Chaque enfant, qui paie entre 3 € et 6 € par vendredi, coûte en réalité à la ville entre 7 € et 10 €. Le problème de l'opposition c'est qu'elle confond année scolaire et année budgétaire. Le budget de 1,3 M€ avait été calculé sur 4 250 enfants, mais entre janvier et juin, nous

avons reçu 6 000 enfants. » Ce qui expliquerait en partie le différentiel dénoncé par l'opposition. « Si les mêmes 6 000 enfants reviennent — une grande partie a d'ailleurs un coefficient faible —, il nous faudra faire passer une décision modificative. Le 1,3 M€ budgété ne suffira pas », assure même la ville.

Quoi qu'il en soit, la ville n'en démord pas : « La gratuité n'était plus tenable. » Et de préciser que « beaucoup de communes proposent des activités payantes depuis deux ans. A Colombes, les enfants peuvent faire boxe, athlétisme, hockey, capoeira, tir à l'arc, zumba, dessin, atelier journalistique, couture, cuisine, et beaucoup d'autres choses encore. C'est normal que l'on demande aux utilisateurs de payer et à 1 € de l'heure, ça ne reste pas cher. » ADELINE DABOVAL

La majorité municipale explique que nos chiffres sont faux mais elle n'en donne aucun pour contester nos calculs !

Au contraire la majorité indique qu'elle avait sous estimée le budget des TAP ! Une manière d'annoncer aux familles qu'elles doivent s'attendre à une nouvelle augmentation des tarifs ?

Les familles de Colombes doivent avoir la transparence sur l'utilisation de l'argent public et une ville qui respecte ses engagements !

coûter cher.....aux familles !

Dès cette rentrée, la municipalité a décidé de faire payer aux familles les Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Tous les élus de l'opposition se sont indignés de la mise en place de cette mesure et de la méthode employée.

Après les élections de 2014, la nouvelle municipalité avait promis la gratuite. Elle n'a pas tenu parole. Cette nouvelle tarification a été décidée sans concertation préalable avec les associations de parents d'élèves.

La mise en place d'un tarif élevé, deux ans après cette promesse, n'est justifiée par aucun élément nouveau impactant le budget de la Ville : l'Etat et la CAF maintiennent leurs subventions au même niveau que l'an dernier (respectivement 470 000€ et 324 000€).

Après déduction des subventions, le coût réel des TAP pour la ville est de 504 000€ avant participation des familles. **En réalité, il n'y aura donc pas de dépense nette, mais des recettes réelles sur le dos des familles.** En effet, sur la base du tarif moyen, le paiement imposé aux familles donnera lieu à une recette de 6000 enfants x 4, 5 euros x 36 semaines, soit 972.000 €. Il ne faut pas être un génie des mathématiques pour comprendre le subterfuge : la commune encaissera au moins 500.000 €.

Ce calcul très simple, réalisé sur la seule base des informations données par la municipalité, laisse songeur sur le modèle économique choisi par l'équipe du maire. La municipalité attend-elle des familles colombiennes le paiement d'un impôt dissimulé ?

Et ce n'est pas tout, le quotient familial est modifié aussi...

Jusqu'à présent, les tranches du quotient familial étaient modifiées chaque année pour suivre l'inflation. Sans en faire de publicité, en mars 2016, les tranches ont été revues et de nombreuses familles vont basculer dès la rentrée dans la tranche supérieure à laquelle est appliqué un tarif d'activité qui parfois augmente aussi.

Prenons deux exemples de familles dont les enfants fréquentent les activités après l'école, les TAP le vendredi et le centre de loisirs le mercredi :

FAMILLE A

Un couple, 2 enfants et un
revenu mensuel de 3 800€

Cette famille passe d'un quotient familial
de 5 en 2014 à 6 en 2016

Elle payait 519,24€ en 2014

Elle paiera 850,20€ en 2016



soit + 64 % en 2 ans

FAMILLE B

Une maman seule, 1 enfant et
un revenu mensuel de 1 250€

Cette famille passe d'un quotient familial
de 3 en 2014 à 4 en 2016

Elle payait 150,78€ en 2014

Elle paiera 290,40€ en 2016



soit + 93 % en 2 ans

Et encore, on ne tient pas compte du prix des repas ...

Et il paraît que les impôts n'augmentent pas ?

Chantal Barthélémy-Ruiz, Alexis Bachelay, Fatoumata. Sow, Michèle Etcheberry, Philippe Sarre,
Patrick. Chaimovitch, Samia. Gasmi, Anne. Bourdu, Mohamed. Regragui, Veronique Monge
Elus du Parti Socialiste, d'Europe Ecologie-Les Verts-, du Parti Libéral Démocrate et Citoyens Autrement